

DELIBERATION N° 19/2019 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Séance du 27 iuin 2019

Accord transactionnel indemnisation de cotisations retraites

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21;

Le conseil d'administration approuve le protocole transactionnel en annexe donnant lieu au versement à l'intéressée d'une indemnité à hauteur de 14.550,64 euros au titre des cotisations impayées du 15 septembre 1992 au 04 septembre 1996, et autorise le directeur de l'Agence à signer la transaction avec l'intéressée.

Nombre de votants : 28 Pour : 28 Contre : / Abstention : /

Fait à Paris, le 27 juin 2019

La présidente du conseil d'administration de l'AEFE

Laurence AUER